

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 20 (1993)
Heft: 4

Artikel: Interview sur la politique d'asile suisse : de la loi sur l'asile à la loi sur l'immigration
Autor: Rusconi, Giuseppe / Scheidegger, Urs
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912574>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Interview sur la politique d'asile suisse

De la loi sur l'asile à la loi sur l'immigration



Urs Scheidegger, le nouveau directeur de l'Office fédéral des réfugiés.

En Suisse, 42 000 demandes d'asile ont été déposées en 1991, 18 000 en 1992 et, jusqu'à la fin 1993, on s'attend à ce que ce chiffre remonte à 25 000. En outre, la Suisse accueille temporairement, depuis juillet 1992, quelque 5 000 victimes de la guerre en ex-Yougoslavie. Le plus grand groupe de requérants d'asile (45 pour cent) qui ont déposé une demande au premier semestre de cette année, sont des anciens Yougoslaves, suivis des Somaliens, des Tamouls, des Albanais et des Turcs. C'est notamment lors de l'examen des demandes d'asile de ces derniers que surgissent des problèmes, parce que le terme de «Turcs» comprend également les Kurdes, dont la liberté d'opinion est fortement restreinte.

Comme on le sait, la question de l'asile est un problème international. Des masses de réfugiés venant du Sud et d'Europe de l'Est affluent en Europe occidentale à la recherche d'une protection et de travail. Ils invoquent le droit d'asile et espèrent être accueillis dans un pays où, pour eux, ça ne peut aller que mieux que dans leur pays. En Suisse également, les réfugiés revendiquent le droit d'asile. Urs Scheidegger, conseiller national soleurois (PRD) et nouveau directeur de l'Office fédéral des réfugiés (OFR), prend position sur le thème de la politique d'asile.

«Revue Suisse»: Monsieur Scheidegger, quelles sont les principales difficultés que rencontre aujourd'hui la politique d'asile?

Urs Scheidegger: Avec l'augmentation dramatique du nombre de requérants d'asile au milieu des années 80, il est apparu clairement qu'un nombre croissant d'étrangers à la recherche de travail essayaient d'immigrer en Europe de l'Ouest grâce au droit d'asile. La proportion des étrangers qui avaient besoin d'une protection en tant que réfugiés a diminué dans tous les pays d'accueil d'Europe occidentale. Notre loi sur l'asile, qui avait pour but d'assurer la protection des personnes persécutées, s'est transformée toujours davantage en une «loi sur l'immigration». En raison de cette situation, il est nécessaire de revoir à l'avenir l'ensemble du problème de l'immigration. Les Chambres fédérales ont également suivi cette manière de voir les choses en transmettant une motion qui demande une politique globale en matière de migration et une loi sur les migrations. Certes, par rapport à l'année passée, le nombre de demandes d'asile a augmenté un peu, mais en comparaison avec l'année record qu'a été 1991, la situation est aujourd'hui relativement détendue. Cela est notamment dû au fait qu'aujourd'hui, le nombre des demandes traitées est supérieur à celui des nouvelles demandes. La guerre civile dans l'ex-Yougoslavie constitue encore et toujours l'un des principaux problèmes dans le domaine de l'asile. Actuellement, on ne saurait dire combien de victimes de la guerre civile les pays d'Europe occidentale devront encore accueillir.

Comment la Suisse peut-elle à l'avenir maîtriser le problème de l'asile?

Il n'existe pas de solution miracle, en particulier pas dans le domaine de l'asile et de la migration. Mais des décisions pragmatiques, prises au jour le jour, ne suffisent pas non plus. En Suisse, cependant, nous avons la chance qu'une

importante révision de la loi sur l'asile est en cours et, qu'en outre, les grandes options pour la loi sur les migrations ont été prises. Celle-ci prévoit d'une part, une action concertée avec les pays européens. D'autre part, elle comprend des mesures spécifiques dans les pays d'émigration potentiels afin de pouvoir y réduire au minimum les mouvements migratoires.

Il ne faut cependant pas oublier la situation financière précaire de la Confédération, des cantons et des communes. Même dans le domaine de l'asile, il faut fixer des limites sur le plan financier.

Une dernière chose encore: un parlementaire socialiste français a dit, avec raison, que son pays était trop petit pour pouvoir accueillir toute la misère du monde. Cela s'applique également à la Suisse, même si nous devons toujours avoir de la place pour les vrais demandeurs d'asile.

Interview: Giuseppe Rusconi ■



Tout pays est «trop petit pour recevoir toute la misère du monde». Notre photo: réfugiés de l'ex-Yougoslavie. (Photos: RDZ)